

PROJET HAÏTI - FOIRE AUX QUESTIONS

Madame, Monsieur,

Suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti, la communauté régionale de la MRC d'Antoine-Labelle se mobilise pour apporter son aide. Voici des réponses aux questions les plus fréquemment posées sur les dons effectués.

Merci pour votre soutien et vos contributions !

L'équipe du comité Projet Haïti.

1- Comment puis-je faire un don au comité du Projet Haïti?

- En argent, au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle et dans chacune des municipalités de la MRC ou à tout autre endroit où des contenants identifiés **PROJET HAÏTI** sont déposés.
- En argent ou par chèque libellé à l'ordre de : VILLE DE MONT-LAURIER et portant la référence « Projet Haïti », transmis à l'adresse suivante : **485, rue Mercier, Mont-Laurier (Québec) J9L 3N8.**
- Lors de toute activité bénéfique organisée dans le cadre de la présente levée de fonds.

2-Vais-je recevoir un reçu pour fin d'impôts ?

Tous les dons par chèque, supérieurs à dix dollars (10 \$), vous permettront de recevoir un reçu aux fins d'impôt. Veuillez vous assurer que votre chèque contient vos coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone).

Le ministre des Finances du Québec a annoncé une mesure exceptionnelle dans le but d'appuyer l'aide, sous forme de dons, en permettant que les dons faits jusqu'au 28 février 2010 soient déductibles pour l'année 2009. Après le 28 février, il faudra l'inclure dans la déclaration d'impôts pour l'année 2010 que vous ferez au début de 2011.

3-Peut-on faire des dons de matériel?

Le comité ne prend pas en charge les dons de matériel.

4-Quel est le pourcentage des dons monétaires qui sont acheminés directement en Haïti ?

100% des dons sont directement acheminés pour la reconstruction d'Haïti.

5-Je veux organiser une collecte de fonds au profit du Projet Haïti.

Vous devez d'abord obtenir l'approbation de votre événement par un représentant du comité du Projet Haïti en complétant le formulaire de demande de tenue d'un événement bénéfique. Une personne communiquera ensuite avec vous pour discuter et échanger sur votre demande.

Les membres du comité sont aussi disponibles pour vous aider :

- Roger Lapointe, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, téléphone : 819 623-3485
- Michel Adrien, maire de la Ville de Mont-Laurier, téléphone : 819 623-1221
- Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay, téléphone : 819 278-3972
- Nathalie Sigouin, MRC d'Antoine-Labelle, téléphone : 819 623-3485
courriel : n.sigouin@mrc-antoine-labelle.qc.ca
- Blandine Boulianne, Ville de Mont-Laurier, téléphone : 819 623-1221
courriel : bboulianne.ville.mont.laurier@lino.com